Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

pour la mise à disposition du parc départemental du château de Sully-sur-Loire pour l'organisation et l'exploitation d'un festival de musique actuelle

Réponses aux questions posées

Date et heure limites des candidatures et propositions : 16 octobre 2026 à 12h00

Question 1 posée le 8 octobre 2026
Pour la partie électricité, pourriez-vous détailler les équipements prévus sur le site (nombre d'arrivées électriques, présence d'un groupe électrogène, mise à disposition de passages de câbles) ?

Réponse apportée le 9 octobre 2026
Le site dispose de trois arrivées électriques :

- une arrivée triphasée de 400 A (3 phases + neutre) ;
- une arrivée triphasée de 63 A (3 phases + neutre) ;
- une arrivée triphasée de 32 A (3 phases + neutre).

Aucun groupe électrogène n'est mis à disposition et aucun passage de câble n'est aménagé sur le site. Le Département met à disposition 30 barrières Heras, dont le transport est à la charge de l'organisateur.

Question 2 posée le 8 octobre 2026
Les salles du château peuvent-elles être utilisées pour les loges artistes et l'espace catering ? Sont-elles meublées et équipées ?

Réponse apportée le 9 octobre 2026
Les salles du château ne peuvent être utilisées ni comme loges artistes, ni pour le catering. Deux salles peuvent toutefois être mises à disposition pour l'organisation de soirées partenaires. Le château reste ouvert au public pour les visites.